

En cas de **difficultés** pour accéder au portail élections et pour voter

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2022

JE ME CONNECTE AU PORTAIL ÉLECTIONS

J'ai reçu sur mon adresse de **messagerie professionnelle** un lien à usage unique.

- Je crée mon mot de passe « élections » et je choisis une question personnelle dans le menu déroulant « défi ».
- J'accède au portail élections.

Je n'ai **pas reçu de message** avec mon lien à usage unique.

- Depuis l'adresse de connexion au portail élections : www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022, cliquez sur le bouton « **ACCÉDER AU PORTAIL ÉLECTIONS** ».
- Renseignez votre identifiant électeur, qui est votre adresse de messagerie professionnelle. Si vous disposez de plusieurs adresses de messagerie professionnelle, vous pouvez les essayer. Vous recevrez alors automatiquement sur cette adresse un message avec votre nouveau lien à usage unique. Cliquer sur ce lien activera votre compte électeur.
- En cas de difficultés, contactez votre cellule de soutien aux utilisateurs.

J'ai bien reçu le message avec mon lien pour me connecter au portail élections, mais je ne connais pas mon **identifiant** ou mon identifiant est invalide.

- Votre identifiant électeur est **votre adresse de messagerie professionnelle**, sur laquelle vous avez reçu le message qui contient le lien à usage unique vous permettant d'activer votre compte électeur.
- En cas de difficultés, contactez votre cellule de soutien aux utilisateurs.

J'ai bien reçu le message et je me suis connecté(e) au portail élections, mais mon **mot de passe** est refusé.

- Après avoir saisi votre identifiant électeur, cliquez sur « **Besoin du réassort de votre mot de passe élections** ».
- Vous recevrez sur votre adresse de messagerie professionnelle un nouveau message contenant un lien à usage unique : cliquez sur ce lien pour atteindre la page de création de votre nouveau mot de passe élections.
- En cas de difficultés, contactez votre cellule de soutien aux utilisateurs.



Ma **notice de vote** m'a été remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement, ou envoyée à mon adresse postale.

- Elle contient mon code de vote.

Je n'ai pas reçu ma notice de vote avec **code secret** pour voter entre le 1^{er} et le 8 décembre : à qui m'adresser ?

- La notice de vote papier contient votre code de vote, indispensable pour vous authentifier à votre espace de vote. Si vous ne disposez pas de celle-ci, vous pouvez réaliser une **demande de réassort de votre code de vote** depuis votre espace de vote dans le portail élections à partir du 1^{er} décembre.

BESOIN D'AIDE ?

- **Des cellules de soutien aux utilisateurs (CSU)** ont été mises en place.
 - Pour contacter votre CSU académique, la CSU de votre centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) ou la CSU de votre établissement de l'enseignement scolaire et du sport : www.education.gouv.fr/elections-professionnelles-2022-3248#edugouv-summary-item-6
 - Pour contacter la CSU de votre établissement d'enseignement supérieur et de recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/elections-professionnelles-2022.
- **Une FAQ et les coordonnées des CSU** sont à votre disposition dans la rubrique « aide en ligne » du portail élections.

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

